Document generated on 07/05/2025 11:02 p.m.

Continuité

CONTINUITÉ

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Number 105, Summer 2005

URI: https://id.erudit.org/iderudit/17686ac

See table of contents

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)
1923-2543 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Conseil des monuments et sites du Québec (2005). Avis et prises de position. *Continuité*, (105), 64–66.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 2005

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

L'AVENIR DES FORTS-DE-LÉVIS

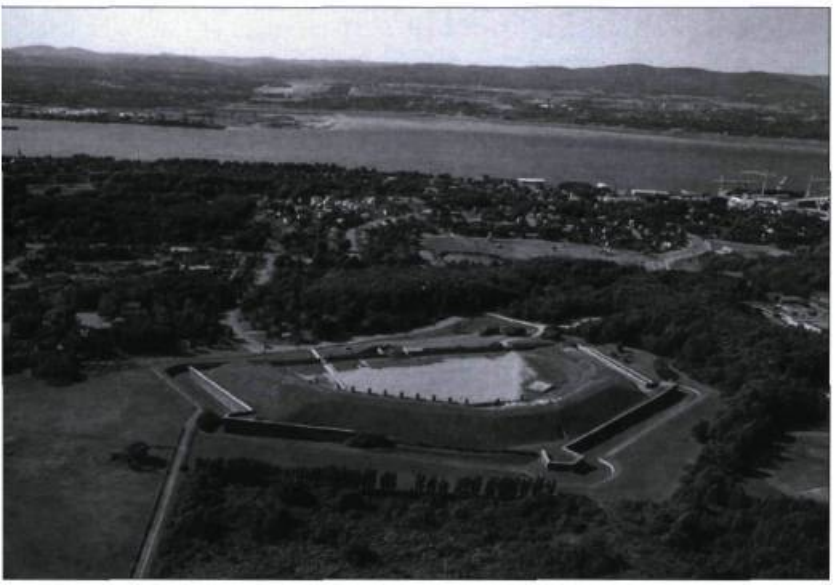

Le Fort n° 1 de la Pointe-de-Lévy, site historique géré par Parcs Canada.
Photo : Parcs Canada, B. Chartier Imagix

En février dernier, Parcs Canada déposait son plan directeur des Forts-de-Lévis, préliminaire à une période de consultation publique sur l'avenir de ce lieu historique d'importance nationale.

Les trois forts ont été érigés sur la Pointe-de-Lévy entre 1865 et 1872 dans le but de développer un point stratégique à l'extérieur de la ville de Québec. Or, un an avant la fin des travaux, la Grande-Bretagne a rapatrié ses troupes. Les forts désertés ont donc servi d'entrepôt, de casernement, de station de quarantaine et même de terrain de balle.

Seul le Fort n° 1 subsiste intégralement. Parcs Canada l'a pris en charge en 1972, l'a restauré et rendu accessible au public. Le Fort n° 2 a été démoli pour faire place au complexe d'Assurances générales Desjardins. Du Fort n° 3, il ne reste que des vestiges sur une propriété appartenant à une agence de gestion immobilière.

En partenariat avec la Ville de Lévis et les propriétaires actuels des sites adjacents aux Forts, Parcs Canada souhaite élaborer un concept de mise en valeur de ces sites et les protéger des menaces du développement urbain. Bien que les sites des Forts n°s 2 et 3 ne soient pas sous sa juridiction, l'agence propose de mettre en relation les différents éléments du système défensif et de ne plus traiter le Fort n° 1 comme un site isolé. Pour les 15 prochaines années, elle entend tenir des activités de conservation, de sensibilisation, de diffusion des connaissances et de valorisation. Elle propose aussi une série de travaux de restauration au Fort n° 1, notamment pour mettre en valeur toutes les ressources culturelles des Forts-de-Lévis.

Le CMSQ a pu constater les efforts considérables consentis depuis 1972 pour restaurer le Fort n° 1. Il reconnaît que la totalité du site doit faire l'objet de mesures exemplaires de protection. La mise en œuvre de ce plan directeur requiert toutefois un budget substantiel. Parcs Canada manque de ressources pour gérer et entretenir l'ensemble des sites sous sa juridiction. Espérons que l'annonce récente du ministre de l'Environnement, M. Stéphane Dion, permettra d'atteindre les objetifs du plan directeur.

Le CMSQ souhaite que l'agence Parcs Canada bénéficie de ressources suffisantes pour assurer la gestion et la protection des sites adjacents aux Forts-de-Lévis, qu'elle seconde la Ville et les propriétaires dans leurs actions, et qu'elle mette en œuvre des projets de recherche et de protection des vestiges.

Investissements nécessaires pour deux canaux en Outaouais

Les canaux de Carillon et de Grenville ont joué un rôle important dans l'histoire de l'Outaouais et des Basses-Laurentides. Construits entre 1819 et 1829 à des fins militaires, ils permettaient de contourner les rapides du Long-Sault sur la rivière des Outaouais. Avec le canal Rideau, ils assuraient une voie de navigation intérieure plus sécuritaire en temps de guerre. Leur rôle principal fut cependant commercial, car ils servaient au transport du bois et au peuplement. Leur histoire récente démontre la situation alarmante de plusieurs lieux historiques qui appartiennent ou ont appartenu à Parcs Canada.

L'agence possède 148 lieux historiques nationaux et a évalué l'intégrité commémorative de 43 d'entre eux. D'après le rapport de la vérificatrice générale du Canada en 2003, 16% de ces 43 sites sont dans un état qualifié de faible. Le canal de Carillon fait partie de ces lieux qui nécessitent des travaux de conservation urgents afin de préserver leurs éléments historiques et de prévenir leur fermeture. Depuis la publication de ces chiffres, Parcs Canada a procédé au remblaiement des écluses pour stabiliser temporairement les murs du canal.

Le canal de Grenville est lui aussi en mauvais état. En 1999, le mur de soutènement

sud s'est effondré, la brèche menaçant des infrastructures municipales et des propriétés avoisinantes. Propriétaire du canal depuis 1990, la municipalité de Grenville est aux prises avec un site patrimonial d'importance nationale qu'elle n'a pas les moyens de restaurer, de mettre en valeur ni d'entretenir. Elle a souvent tenté d'obtenir du financement du gouvernement fédéral. Sans succès, puisque le zonage du secteur du canal devrait être modifié (de résidentiel à touristique), ce que les résidants ont refusé. La brèche dans le mur de soutènement du canal a donc été colmatée avec de la roche.

À la suite des constatations alarmantes de la vérificatrice générale, le CMSQ a envoyé une lettre au ministre de l'Environnement, M. Stéphane Dion, déplorant l'état de détérioration de plusieurs lieux historiques sous l'égide du gouvernement fédéral, dont le canal de Carillon. Le Conseil a exprimé son étonnement devant le peu de mesures ayant été prises depuis le dépôt du rapport pour protéger et mettre en valeur ces sites menacés. Ce printemps, l'annonce de 315 millions $ en nouveaux fonds pour Parcs Canada ne prévoyait aucun investissement pour le canal de Carillon dans les deux prochaines années. Quant au canal de Grenville, le ministre soutient que l'agence continue de chercher des façons de soutenir l'action de conservation des gardiens de ce site. Les élus, citoyens et intervenants en patrimoine devront donc continuer à lutter pour les préserver.

Le canal de Carillon, inauguré en 1833, a permis de contourner les rapides de la rivière des Outaouais. Ce site historique est sous la juridiction de Parcs Canada.

Photo : Parcs Canada, J. Beardsell

Non à la transformation de la cathédrale Notre-Dame d'Ottawa

Construite de 1841 à 1885, la basilique-cathédrale Notre-Dame d'Ottawa a été désignée monument d'intérêt historique en 1990, en vertu de l'ancienne Loi sur le patrimoine de l'Ontario. Cependant, cette désignation ne protège que l'intégrité de l'extérieur.

À l'initiative de l'archevêque du diocèse d'Ottawa, M[gr] Marcel Gervais, un projet de modernisation du sanctuaire vise à déplacer le maître-autel vers le centre du chœur, où se trouve actuellement un autel temporaire, à entreposer le tabernacle, et à ajouter de nouveaux bas-reliefs féminins pour combler le vide laissé par le démembrement du maître-autel.

Plusieurs paroissiens, citoyens et organismes s'opposent à ce projet, arguant que le démantèlement du maître-autel et du tabernacle altérera un remarquable ensemble architectural et artistique. Le maître-autel occupe le centre d'une composition du prêtre-architecte Georges Bouillon, réalisée par le célèbre sculpteur Louis-Philippe Hébert à la fin du XIX[e] siècle. Cette œuvre exprime une vision artistique cohérente et ne peut être démantelée ou réinterprétée. Le décor du sanctuaire est la seule réalisation encore intacte du chanoine Bouillon dans la région d'Ottawa-Gatineau.

Dans une lettre ouverte publiée en avril, les opposants au projet ont rappelé la responsabilité des autorités de préserver le patrimoine dans son intégralité, objectif qu'avait atteint la restauration soignée de la cathédrale-basilique, complétée en 2000. Ils ont demandé à M[gr] Gervais de renoncer au démantèlement du maître-autel et du tabernacle, suggérant qu'un autel contemporain intégrant des figures féminines pourrait aussi bien convenir au renouvellement des représentations ailleurs à l'intérieur de la basilique.

L'archevêché affirme que le projet n'est pas encore arrêté, mais qu'il se conformera aux lois liturgiques et à la réglementation relative au patrimoine. Il devrait être dévoilé cet automne et faire l'objet d'une consultation publique. L'archevêché avait déjà annoncé que des consultations auraient lieu ce printemps.

La basilique-cathédrale de Notre-Dame d'Ottawa est un important monument de la région de la capitale fédérale et du patrimoine franco-ontarien. Elle se rattache aussi au patrimoine québécois, car lors de sa fondation en 1847, le diocèse d'Ottawa s'étendait aux deux rives de la rivière des Outaouais ; les comtés de Gatineau, Hull et Papineau ont fait partie de son territoire jusqu'en 1963.

Le CMSQ s'est joint à la centaine d'individus et d'organismes qui ont donné leur appui à la lettre. Il considère que le sanctuaire de la cathédrale constitue un ensemble exceptionnel dont l'intégrité doit être préservée. Les intérieurs des édifices patrimoniaux sont souvent mal protégés. Espérons que la nouvelle Loi sur le patrimoine de l'Ontario adoptée ce printemps changera la donne.

L'assaut des grandes surfaces

Depuis une vingtaine d'années, le développement économique bouleverse l'aménagement des territoires, entraînant des mutations parfois malheureuses.

Dans les villes, l'étalement urbain a amené les grandes surfaces à s'installer en périphérie. Leurs stationnements grugent quelquefois le cœur des centres anciens, la gestion réseautique du transport est chamboulée, et des expropriations et des démolitions parfois outrageantes pour le patrimoine sont effectuées. Dans le secteur de l'ancien rang Saint-Joseph de l'arrondissement de Beauport, la maison Charles-Drouin vient d'être démolie pour faire place à un stationnement. Déjà en 2000, le CMSQ s'inquiétait pour l'avenir de cette maison de pierre datant de 1860 (*Continuité*, n° 86, automne 2000). Dans un autre secteur de la rue Seigneuriale, l'arrondissement de Charlesbourg perd peu à peu ses paysages agricoles au profit du développement de zones commerciales ou résidentielles.

Dans les petites municipalités, les grandes surfaces visent plutôt le centre des agglomérations. Leurs qualités architecturales ne se raffinent pas pour autant, sans parler des menaces de démolition que ces constructions font planer sur des bâtiments ou des sites d'intérêt patrimonial. Malgré un recul amorcé en 2001, la société Canadian Tire entend toujours ériger une succursale au cœur de Gaspé, altérant ainsi des lieux commémoratifs importants (*Continuité*, n° 88, printemps 2001). Quant à la maison Cantin à Saint-Raymond (*Continuité*, n° 104, printemps 2005), elle est tombée sous le pic des démolisseurs pour faire place à l'agrandissement du marché d'alimentation voisin, malgré l'intervention des citoyens et du Conseil.

En matière de construction de grandes surfaces, les exemples d'irresponsabilité patrimoniale foisonnent. Ces « prises de sites » arbitraires et rapides favorisent une architecture d'aspect « corporatif » qui deviendra vite obsolète en raison de son insignifiance et de ses matériaux précaires. La gestion du paysage s'est transformée en notion abstraite avec cette façon d'occuper l'espace qui ne saisit rien de l'histoire des lieux.

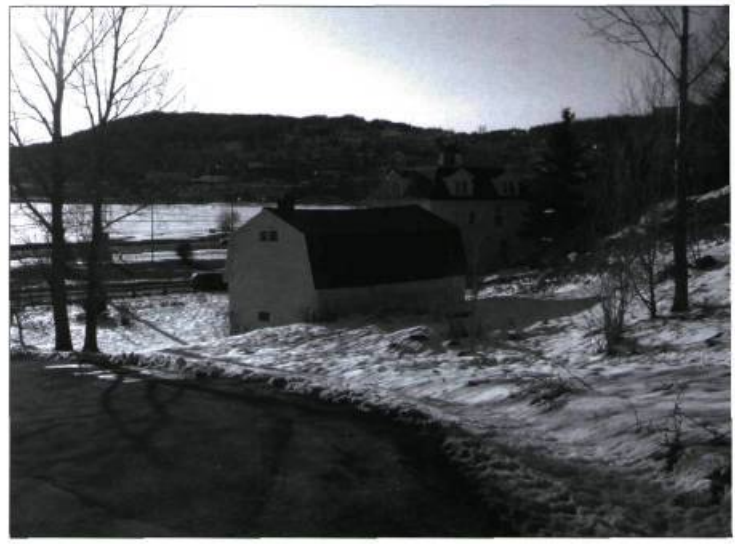

Ce site surplombant le secteur sud du bassin de Gaspé, à proximité du parc nautique, est encore une fois convoité par Canadian Tire, qui veut y implanter une grande surface.
Photo : Daniel Raby

Comités Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

Membres Ouest du Québec
Jean Bélisle, professeur en histoire de l'art; Marc Grignon, professeur en histoire de l'architecture; Michel Prévost, archiviste; Caroline Tanguay, consultante en patrimoine; Mathieu Payette-Hamelin, étudiant en conservation de l'environnement bâti; Ginette Cloutier, muséologue ; Gaétane Dufour, historienne de l'art.

Membres Est du Québec
Pierre Larochelle, professeur en architecture; Anne Vallières, architecte; Denis Boucher, historien; Gilles Fortin, architecte; Daniel Bouchard, avocat; Alain Franck, ethnologue; Patrick Donovan, consultant en patrimoine.

Pour information :
Éva-Marie Neumann, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest du Québec:
École d'architecture, Faculté d'aménagement
Université de Montréal, C.P. 6128
succ. Centre-Ville, local 2006, Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél.: (514) 343-7413 • Téléc.: (514) 343-2042
Courriel: cmsq@cmsq.qc.ca

Marie-Monique Turgeon, agente de liaison
Comité APP, région de l'Est du Québec:
82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6
Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347 • Téléc.: (418) 647-6483
Courriel: cmsq@cmsq.qc.ca